



VOUS ÊTES INTERNE ?

NOUS PRENONS SOIN DE VOUS,
À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE ACTIVITÉ !

UNE BANQUE QUI S’ENGAGE POUR LE BUDGET DES JEUNES !

**BANQUE AU QUOTIDIEN**

UN MAX DE SERVICES POUR GÉRER SA BANQUE AU QUOTIDIEN SANS SE RUINER (1)

- ✓ Une carte bancaire internationale sans condition de revenus
- ✓ Zéro frais à l'étranger (paiements et retraits)
- ✓ Des garanties et des assurances pour un quotidien serein

**DES CONDITIONS SPÉCIALES ET UN TARIF AVANTAGEUX POUR LES JEUNES DE 18 À 30 ANS (1)**

**ASSURANCE AUTO & HABITATION**

6€/MOIS POUR ASSURER SON LOGEMENT DE 18 À 30 ANS (2)

Une offre adaptée pour tous les locataires d'un appartement de 2 pièces maximum

UNE ASSURANCE AVANTAGE JEUNE CONDUCTEUR POUR ROULER L'ESPRIT TRANQUILLE !

200€ remboursés pour tous les nouveaux clients (3)
Un stage de conduite préventive offert ! (4)

**6€/MOIS (2)
200€ REMBOURSÉS (3)**

**PRÊT ÉTUDIANT**

UN PRÊT ÉTUDIANT POUR ÉTUDIER AVEC SÉRÉNITÉ (5) !

Pour financer les frais et dépenses liés aux études (frais d'inscription, de scolarité, achat d'ouvrages scolaires, etc...)

Ou pour financer les frais de la vie courante (installation, hébergement, transport, équipement, etc...)

Vous pouvez différer (c'est à dire reporter) le remboursement du prêt jusqu'à la fin de vos études.

**TAUX PRÉFÉRENTIEL**

ENVIE D’ACHETER VOTRE PREMIER LOGEMENT ?



ACQUÉRIR SA RÉSIDENCE PRINCIPALE
PENDANT SON INTERNAT (6)

N'ATTENDEZ PAS LA FIN DE VOTRE INTERNAT POUR ACQUÉRIR VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Payez seulement 30% de vos mensualités de prêt pendant votre internat, puis la totalité dès votre entrée dans la vie professionnelle.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?



Je suis interne en médecine, interne en pharmacie, interne en odontologie, chef de clinique ou assistant hospitalo-universitaire dans l'attente d'un poste de chef de clinique.



Je souhaite acquérir ma **résidence principale**.



Je monte mon **dossier de financement** avec mon conseiller Crédit Agricole Toulouse 31. Les revenus pris en compte sont ceux de la profession, et non ceux de l'internat, ce qui me permet d'augmenter la capacité d'emprunt.



Après l'acceptation de mon dossier, **je commence à rembourser 30% de la mensualité de mon prêt**, pendant les années d'internat qu'il me reste (avec un délai maximum de 5 ans).



Dès que je quitte l'internat et que j'exerce pleinement mon activité, **je rembourse en plus des 30%, les 70% restants**, soit la 100% de ma mensualité.

Prêt accordé sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. S'agissant d'un prêt concernant l'acquisition ou la construction d'un logement, vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

Exemple représentatif (7) : Pour un prêt immobilier amortissable destiné à l'acquisition d'un bien immobilier d'un montant de 200 000,00 €, décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 240 mois (soit 20 ans), au taux annuel débiteur fixe de 3,43 %,

le remboursement s'effectue en :
-60 mensualités de 571,67 €
-puis 180 mensualités de 1 422,90 €.

Montant total dû de 301 983,00 € dont intérêts de 90 422,20 €, frais de dossier de 2 000,00 €, assurance emprunteur exigée pour l'octroi du prêt de 8080,00 €, frais de garantie de 2 200,00 € pour une garantie CAMCA. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,96 %. Le coût standard de l'assurance emprunteur exigée pour l'octroi du prêt (pour les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale, Invalidité Permanente Totale, Invalidité Permanente Partielle) est de 33,67 € par mois pour un assuré à 100 % âgé de 30 ans, et s'ajoute à la mensualité du prêt. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance emprunteur sur la durée totale du prêt sera de 8 080,00 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,56 %. Le coût de l'assurance emprunteur peut varier en fonction de votre situation personnelle.

CONTACTEZ-NOUS !



CHRISTELLE SIMON
06 60 91 07 06
CHRISTELLE.SIMON@CA-TOULOUSE31.FR

MENTIONS LÉGALES

Crédit Agricole Toulouse 31 Société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 022 951 en qualité de courtier d'assurance, Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 3101 2020 000 045 311 délivrée par la CCI de Toulouse, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue de la Boétie 75008 PARIS, N°IDU (identifiant Unique) : FR234312.01NMNM. Siège social 6/7 Place Jeanne d'Arc - BP 40535 - 31005 Toulouse cedex 6. 776916207 RCS TOULOUSE Établissement de crédit de droit français soumis aux articles L511-1 et suivants du code monétaire et financier, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) en qualité de banque prestataire de services d'investissement habilitée à effectuer toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement, conformément aux dispositions du code monétaire et financier.

PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15 - RCS Paris 352 358 865 - N° de TVA : FR 95 352 358 865.

PREDICA, société anonyme au capital de 1 029 934 935 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 16/18 Boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - immatriculée sous le numéro 334 028 123 R.C.S. Paris. N° TVA intracommunautaire : FR 79 334 028 123. Société d'assurance agréée en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest 75436 Paris cedex 9 sous le numéro 00780502

(1) Sous réserve des conditions d'éligibilité, voir conditions en agences ou sur le site Internet : <https://www.credit-agricole.fr/ca-toulouse31/html>. Conditions en vigueur au 23/01/2026 – offre susceptible d'évolution – renseignez-vous sur les conditions en vigueur dans votre Caisse Régionale

(2) Cette formule s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans locataires d'un bien de 2 pièces maximum avec des garanties essentielles : Responsabilité civile, incendie, dégât des eaux, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles. Tarif en vigueur au 01/02/2025.

(3) Offre valable la première année pour toute souscription d'un contrat d'assurance Automobile dont le conducteur principal est âgé de moins de 31 ans, titulaire d'un permis de conduire de moins de 2 ans et sans antécédent d'assurance, sans sinistre ni contentieux de toute nature. Le remboursement sera effectué 3 mois après la prise d'effet de votre contrat, sous réserve que votre contrat d'assurance Automobile soit toujours en vigueur et à jour du paiement des cotisations.

(4) Stage réservé aux personnes physiques âgées de moins de 31 ans et ayant moins de 2 ans de permis et sans antécédent d'assurance. Sont considérés comme sans antécédents d'assurance les conducteurs assurés moins de 12 mois dans les 18 derniers mois en tant que conducteur principal et non secondaire.

(5) Prêt réservé aux étudiants ou apprentis inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Éducation Nationale. Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive du dossier par la Caisse régionale, prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai légal de rétractation.

(6) Prêt accordé sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. S'agissant d'un prêt concernant l'acquisition ou la construction d'un logement, vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

(7) Exemple représentatif : Pour un prêt immobilier amortissable destiné à l'acquisition d'un bien immobilier d'un montant de 200 000,00 €, décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 240 mois (soit 20 ans), au taux annuel débiteur fixe de 3,43 %, le remboursement s'effectue en 60 mensualités de 571,67 € puis 180 mensualités de 1 422,90 €. Montant total dû de 301 983,00 € dont intérêts de 90 422,20 €, frais de dossier de 2 000,00 €, assurance emprunteur exigée pour l'octroi du prêt de 8080,00 €, frais de garantie de 2 200,00 € pour une garantie CAMCA. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,96 %. Le coût standard de l'assurance emprunteur exigée pour l'octroi du prêt (pour les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale, Invalidité Permanente Totale, Invalidité Permanente Partielle) est de 33,67 € par mois pour un assuré à 100 % gé de 30 ans, et s'ajoute à la mensualité du prêt. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance emprunteur sur la durée totale du prêt sera de 8 080,00 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,56 %. Le coût de l'assurance emprunteur peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 – 6 place Jeanne d'Arc - 31000 Toulouse. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole sont assurés par PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.